

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 17 DECEMBRE 2018

Présents : MM. ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, VILLIERS Gérard, GILLIER Claudette, DEVOS René, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, WALL Hélène, LEVET Pascale, BRAND Eric, UDRY Patrick, PAILLOUX Marie-Hélène, COHADE Mercedes, POUTEIL-NOBLE Béatrice, VIANDAZ Christophe, POURRAZ Fabrice.

Excusés : ROCH Claire et CARRIER Laurent.

Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le Compte-rendu de la séance précédente, puis :

Approuvé la décision modificative n°1 sur le budget principal 2018, qui s'équilibre à **44 300 €** en recettes et dépenses de fonctionnement et à **60 855 €** en recettes et dépenses d'investissement.

Approuvé la décision modificative n° 1 sur le budget de l'eau potable 2018, qui s'équilibre à **1 093,19 €** en recettes et dépenses d'exploitation et à **20 000 €** en recettes et dépenses d'investissement.

Décidé une ouverture anticipée de crédits d'investissement sur le budget 2019, à hauteur de 80 000 € au compte 21 et de 400 000 € au compte 23.

Fixé les tarifs des services communaux pour l'année 2019.

Accordé une avance de trésorerie de 120 000 € à la Communauté de Communes du Pays Rochois dans le cadre du transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2019.

Approuvé l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation partielle et à l'extension de l'école élémentaire. Cet avenant concerne le transfert d'un cotraitant et n'a pas d'incidence sur le montant du marché.

Autorisé Monsieur le Maire à déposer le permis de construire pour les travaux de réhabilitation partielle et d'extension de l'école élémentaire d'Amancy.

Approuvé le programme de travaux du SYANE pour l'enfouissement des réseaux secs sur la RD 6 en direction de Saint-Pierre. Le montant des travaux est de 117 476 € avec une participation communale de 76 177 €. Le solde étant financé par le SYANE.

Décidé de mettre en place un régime d'astreinte d'exploitation pour les deux agents mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays Rochois dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à la CCPR au 1^{er} janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h15.

Fait à AMANCY le 20 décembre 2018.

Le Maire,

Patrick ROSNOBLET.